



BARÈME D'HONORAIRES VENTE

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

PRIX INFÉRIEUR à

45 000 Euros  10.00% TTC Maximum

PRIX COMPRIS ENTRE

45 001 Euros & 150 000 Euros  7.00% TTC Maximum

Avec un minimum de 4 500€ TTC

PRIX COMPRIS ENTRE

150 001 Euros & 200 000 Euros  6.50% TTC Maximum

Avec un minimum de 10 500€ TTC

PRIX COMPRIS SUPÉRIEUR à

200 001 Euros  6.00% TTC Maximum

Avec un minimum de 13 000€ TTC

Vente d'un garage, parking, box, cave  10% TTC Maximum

Avec un minimum de 1 100€ TTC

Les honoraires mentionnés ci-dessus seront supportés par le vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.





HONORAIRES DE LOCATION

Cette mission décrite au mandat de location comprend :

- La recherche du locataire
- L'étude de sa capacité financière et de ses garanties
- La rédaction du bail
- L'état des lieux d'entrée le jour de la remise des clefs

HONORAIRES DE LOCATION :

Il est précisé que ce barème tient compte des dispositions de la Loi ALUR (Loi DUFLOT) applicable à compter du 15/09/2014.

(Barème TTC Loi ALUR pour l'Essonne au 15/09/2014)

La Loi précise également que les honoraires payés par le bailleur devront être au moins égaux à ceux payés par le locataire.

La LOI fixe le barème suivant la zone :

		PART LOCATAIRE	PART BAILLEUR
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail	Zone tendue	10,00€ / m2	10,00€ / m2
	Zone très tendue	12,00€ / m2	12,00€ / m2
Etablissement de l'état des lieux d'entrée		3,00€ / m2	3,00€ / m2
Honoraires d'entremise de négociation et de commercialisation		/	125€ (offert si gestion)
Total TTC		13,00€ / m2 (Zone tendue) 15€ / m2 (Zone très tendue)	13€ / m2 (Zone tendue) 15€ / m2 (Zone très tendue) + 125€ (offert si gestion)

IMPORTANT : Si la superficie du bien est inférieure à 30 m², les honoraires de location et d'état des lieux à la charge du bailleur sont fixés à 390 Euros TTC (FORFAIT).

HONORAIRES DE LOCATION DE PARKING :

Deux mois de loyers (50% à la charge du bailleur, 50% à la charge du locataire) AVEC UN MINIMUM DE 240€

BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

21,50% du loyer annuel hors charges à la charge du preneur + 5% de rédaction d'acte à la charge propriétaire

